

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Présents-es :	M. René GISIGER, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Laurence FERNANDEZ-PAGE, Bénédicte DE RAEMY et Prisca WASEM
	MM. Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs
Excusés :	Mme Geneviève MAYTAIN et MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Thomas GAUDIN et Stéphane SCHWEIZER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 15 décembre 2016..	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 15 décembre 2016.....	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Informations diverses	2
a) Lettre d'Olivier Kessi concernant la réalisation d'une nouvelle salle de spectacle	2
b) 40e Course pédestre « A travers le coteau » de Bernex, 29 avril 2017	4
C. Communications de l'Exécutif	5
1. Extension du réseau tramway Palettes – St. Julien via Perly-Certoux: enquête publique	5
2. Divers	9
a) Présentation aménagement de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et la route de Lully	9
b) Présentation du lauréat du Mérite communal 2016	10
c) Constitution de deux nouvelles associations communales	11
d) Information sur les ateliers après l'école.....	11
e) Organisation des manifestations par des commissions : transmission d'une procédure	11
f) Réorganisation de la conciergerie communale	12
g) Dépassement de crédit.....	12
h) Arrivée de la 2e famille de réfugiés	12
i) Dates des prochaines réceptions et manifestations communales	12
D. Propositions individuelles & questions.....	13

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

1. Patinoire.....	13
2. Marquage des places de stationnement	13
3. Contrôle du stationnement des voitures.....	13
4. Chemin du Cimetière	13
5. Interdiction de circuler sur la dernière partie de la route de Certoux	14

Le Président, M, Gisiger, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue MM. Christian Gorce, Maire, Fernand Savigny et Yves-Marie Trono, Conseillers administratifs, ainsi que le Secrétariat du Conseil et le public présent (4 personnes). Il excuse les absences de Mme Maytain et de MM. Bédert, Blanchard, Gaudin et Schweizer.

Il ouvre la séance à 20h52.

Le début de la séance était exceptionnellement décalé pour permettre aux Conseillers municipaux d'assister à 20h, à huis clos, à une séance d'information avec un mandataire sur le dossier d'approbation des plans d'extension de la ligne de tramway Palettes-Ziplo-Perly-Douane, mis à l'enquête publique du 23 janvier au 22 février 2017.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 15 décembre 2016

P. 8, 7^e paragraphe - Compléter et modifier la dernière phrase : *Si l'AJMPC n'avait pas oublié de ~~la~~ le demander, ce montant ~~figurerait~~ **aurait probablement figuré** au budget 2017.*

P. 9, 2^e paragraphe du point c) : modifier et corriger (...) *Le nombre total des contribuables sur la commune est de 2300 ~~2400~~. Le plus grand nombre de contribuables, soit 1200 personnes, paient entre CHF 5900.- et CHF 20'000.- d'impôts sur le revenu. ~~Un petit nombre de contribuables, 5%, apporte le quart des recettes fiscales en payant entre CHF 5000.- et 20'000.- d'impôts.~~ (...) **Un petit nombre de contribuables, 5%, apporte le quart des recettes fiscales en payant entre CHF 5000.- et 20'000.- d'impôts.** (...)*

P. 10, point e), ajouter : *Cela fait des dizaines d'années **qu'elle vit** comme cela.*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé par 11 voix « pour », aucune « contre » et deux abstentions.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 15 décembre 2016

La parole n'est pas demandée, le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 15 décembre 2016 est approuvé par 11 voix « pour », aucune « contre » et deux abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses
 - a) Lettre d'Olivier Kessi concernant la réalisation d'une nouvelle salle de spectacle

Le Président lit le courrier qu'il a reçu d'Olivier Kessi à propos des demandes d'associations culturelles relatives à la création d'une nouvelle salle de spectacle.

Monsieur le Président du Conseil municipal, René Gisiger,

C'est avec plaisir que j'ai reçu votre réponse du 5 octobre 2016 à notre demande d'une nouvelle salle de spectacle.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

J'ai beaucoup réfléchi à quelle forme donner à ma réponse. N'étant pas représentant officiel de la commune, j'ai trouvé délicat d'approcher les associations pour recueillir leurs besoins concrets sans pouvoir leur donner de garantie. Une prise de contact spontanée avec les associations suite à ma lettre aurait été, je pense, du ressort du conseil municipal ou d'une commission. Après discussion avec les autres associations signataires, nous encourageons la commune à reprendre le dossier en main et à poursuivre l'impulsion que nous avons initiée.

Cependant, j'ai donné suite à votre courrier de la manière suivante. J'ai demandé, selon votre requête, à toutes les associations signataires d'écrire une lettre décrivant leurs besoins. Je leur ai soumis cinq questions auxquelles elles pouvaient répondre de manière claire et concise.

- 1. Quels sont vos besoins actuels ?*
- 2. Pourquoi l'actuelle salle du Théâtre ne correspond plus aux besoins de votre association ?*
- 3. Pourquoi la salle communale (Gym) ne convient pas à vos activités ?*
- 4. Dans l'immédiat, quelles améliorations simplifieraient l'usage de la salle du théâtre ?*
- 5. Qu'est-ce qu'une nouvelle salle vous offrirait comme perspectives futures ?*

Les suggestions de modification de l'actuelle salle du théâtre sont des solutions intelligentes et réalisables à court terme mais qui ne doivent pas être confondues avec le besoin d'une nouvelle salle à Perly-Certoux.

Vous trouverez ces pièces jointes dans l'ordre suivant :

- 1. La Chorale du Val de l'Aire, sa présidente Brigitte Koller Hayoz*
- 2. L'ère des Belles, sa présidente Marie-France Blanchard*
- 3. Certoux Bouge, son président Patrick Ricca*
- 4. L'Association des Jeunes Musiciens de Perly-Certoux, membre fondateur Vincent Kessi*
- 5. La compagnie Sous Traitement, son président Bastien Blanchard*
- 6. Association léZitinéraires, sa présidente Véronique Bézuchet*

Le Conservatoire Populaire de Musique, Danse et Théâtre étant une institution cantonale de premier plan, je vous demanderais de prendre contact avec son directeur Peter Minten sans que j'en sois l'intermédiaire.

Je vous remercie d'étudier attentivement ces courriers, car chaque association a investi du temps en réflexion et en réunion de comité pour y répondre le plus efficacement possible.

Je vous adresse mes plus chaleureuses salutations et suis certain que vous prendrez toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce beau projet culturel et associatif.

Olivier Kessi

Le Président passe la parole à M. Trono.

M. Trono informe que la réalisation d'une nouvelle salle est à mettre en lien avec le développement de la commune et qu'à ce jour, un tel investissement n'est pas une priorité. La rénovation complète de la salle du Théâtre est liée, elle, à la rénovation de la Mairie. Dans l'immédiat, le Conseil administratif entend demander au service technique d'étudier une évaluation des besoins d'amélioration technique de la salle existante, comprenant la scène et l'arrière-scène, en collaboration avec les associations utilisatrices.

Le Conseil municipal accusera réception du courrier reçu et le Conseil administratif répondra sur le fond au courrier de M. Kessi et invitera les associations pétitionnaires à se tourner vers les salles de spectacles des communes voisines. Pour M. Trono, il s'agit de ne pas multiplier les salles de spectacles à courte distance.

M. Cheyroux souhaiterait qu'il soit possible de répondre à aux moins 80% des besoins exprimés.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono répond que ce sera fait dans le cadre des améliorations techniques de la salle du Théâtre, mais pas par la création d'une nouvelle salle.

M. Cheyroux se fait confirmer par M. Trono que les améliorations techniques concernent uniquement la salle du Théâtre et non la salle polyvalente.

M. Savigny souligne qu'une nouvelle salle telle que proposée, entre 200 et 300 places, serait trop grande et représenterait un investissement trop important. Il rappelle le contexte de la votation sur RIE III et les incidences financières négatives possibles pour la commune.

M. Cheyroux demande ce qu'il en est d'une infrastructure temporaire, de type chapiteau.

M. Trono répond que ce sera étudié de cas en cas.

A la question de M. Delaude qui demande si toutes les associations sollicitées lors de la première pétition sur ce sujet ont répondu, le Président lui répond par l'affirmative.

M. Mouton fait part de son agacement dans la mesure où toutes les associations n'ont pas été contactées. Un renvoi de ce projet en commission serait dès lors bancal puisque toutes les associations n'ont pas été contactées. On se trouve à nouveau devant une situation imposée.

Mme Baudet se fait confirmer que toutes les associations utilisatrices de la salle du Théâtre devaient être contactées. Le Président vérifie sur le courrier qu'il a envoyé aux pétitionnaires et confirme que non, la demande faite à M. Kessi portait sur un approfondissement des besoins auprès des associations pétitionnaires.

M. Trono réaffirme qu'une nouvelle salle n'est pas une option mais que le Conseil administratif est d'accord de prendre en compte tous les utilisateurs du théâtre dans le cadre de la rénovation de cette salle, pour les entendre sur leurs besoins technique et de confort. Il annonce qu'il reviendra avec un projet chiffré devant le Conseil municipal.

Mme Wasem et M. Prina sont d'avis de voter la proposition du Conseil administratif.

Le Président propose de renvoyer ce projet de création de salle culturelle en commission et passe au vote.

Par treize voix « contre », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de refuser de renvoyer le projet de nouvelle salle culturelle à une commission.

Le Président fait voter le renvoi du projet de rénovation technique de la salle du Théâtre au Conseil administratif.

Par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renvoyer le projet de rénovation technique de la salle du Théâtre au Conseil administratif.

b) 40e Course pédestre « A travers le coteau » de Bernex, 29 avril 2017

Le Président informe sur cette traditionnelle course, ouverte aux élus. Les personnes inscrites pourront s'adresser au secrétariat de la mairie afin de recevoir un T-Shirt aux couleurs de la commune de Perly-Certoux.

M. Roux signale que pour la première fois, une marche est organisée et que les vigneronns ouvriront leur cave, ce qui fait qu'il ne pourra pas courir.

c) Bilan de la Commission de l'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité

Le Président informe que le bilan de la commission pour la période juin 2015-décembre 2016 est distribué aux membres par le Secrétaire général.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Communications de l'Exécutif

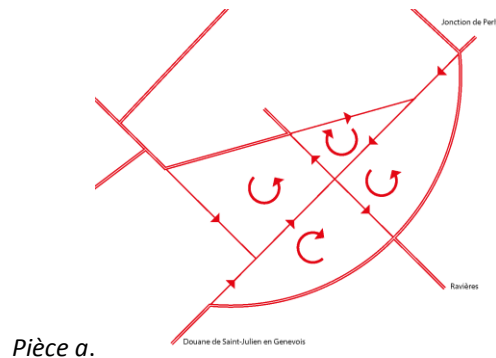
1. Extension du réseau tramway Palettes – St. Julien via Perly-Certoux: enquête publique

M. Gorce s'abstient de s'exprimer dans ce débat sur ce sujet.

M. Savigny informe que la commune a jusqu'au 22 février 2017 pour donner sa position sur le dossier d'approbation des plans¹ d'extension de la ligne de tramway Palettes-Ziplo-Perly-Douane mis à l'enquête publique. La position de la commune s'exprime sous la forme d'une opposition au projet.

Mme Baudet demande à revoir une diapositive présentant la coupure de trafic qui renvoie le trafic vers Perly, qui a été présentée lors de la séance de décembre de la Commission Urbanisme, Plan directeur et Mobilité.²

M. Savigny présente la diapositive (ci-dessous, *Pièce a.*), qui flèche les accès d'entrée ou de sortie possibles sur la commune.



Mme Wasem relève que lorsque l'on regarde la disposition des flèches, on a l'impression d'être bloqué alors que cela permet de bien circuler dans les villages.

Le Président ajoute que la station « En Louche » est quelque chose que la commune ne veut pas. Il propose que la commune formule la demande que cette station soit réalisée ailleurs qu'à Perly.

M. Savigny réplique que la situation à En Louche est un sujet indépendant, qui relève de la circulation. L'Etat a prévu que cette station serve à stocker un tram en panne et aussi pour permettre à un tram sur deux de repartir en arrière. La fréquence prévue est de un tram toutes les 4 minutes jusqu'à En Louche, où là, un tram sur deux s'arrêtera. La traversée de Perly vers St-Julien-en-Genevois se fera à la cadence d'un tram toutes les 8 minutes.

M. Trono ajoute que, quand on formule une opposition, il faut l'étayer et l'argumenter car l'interlocuteur n'est autre que la Confédération.

M. Delaude relève que ce tram est là pour aller à St-Julien-en-Genevois, et pas pour Perly. La diminution de la cadence adoptée à partir de la station en Louche fait peu de sens pour les habitants. Il demande également si parquer un tram en panne à cette station est pertinent.

¹ PAP : Procédure d'approbation des plans

² Depuis sa présentation à la Commission, le mandataire a modifié ce plan de circulation : un double sens étant prévu entre Relai et chemin de la Mairie sur la route de St-Julien ainsi que sur le chemin de la Mairie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme De Raemy demande s'il a été pris en compte l'impact sur la douane de Certoux. Elle prend note que le trafic sur la route de St-Julien sera allégé mais redoute un report du trafic sur la douane de Certoux.

M. Savigny répond que le trafic de la route de St-Julien sera reporté en priorité sur la route de desserte ou route de contournement.

M. Trono complète, en anticipant sur la suite de cette séance, que la route de Certoux sera entièrement mise en zone 30 km entre la poste et la Chapelle, ce qui dissuadera le transit par le village de Certoux.

Mme Baudet relève que le tracé au niveau « En Louche » n'est pas en site propre. Avec moins de circulation, le tram fonctionne mieux.

M. Savigny souligne que cette station est liée à une éventuelle difficulté que la France pourrait avoir à payer sa part du coût de fonctionnement de la ligne. Si cette éventualité devenait réalité, il y aurait alors besoin d'une station permettant aux trams de s'arrêter avant.

Mme Baudet ajoute que, si la station était réalisée à la ZIPLO, comme elle fixe la limite d'une réduction de la cadence des trams en direction de la France, cela aurait pour conséquence de réduire de moitié le nombre de trams passant à Perly.

M. Savigny estime possible que la cadence d'un tram toutes les 4 minutes redevienne une réalité si la ville de St-Julien-en-Genevois poursuit son développement immobilier.

Mme Fernandez-Page souligne que l'emplacement de la station au niveau « En Louche » était lié au P+R, ce que M. Savigny réfute.

M. Roux voudrait savoir quel est le problème réel avec cette station « En Louche ».

Le Président répond que cette station bloque le trafic vers Plan-les-Ouates. De par son existence à cet emplacement, les habitants de la commune sont dirigés plus facilement vers la France que vers Genève.

Mme Baudet répond que le blocage du trafic de transit dans les villages à partir d'« En Louche » n'est pas lié à la station.

M. Savigny rappelle qu'il faut séparer deux sujets, à savoir les questions de circulation et l'opposition à ces plans d'extension.

M. Trono ajoute qu'il ne faut pas oublier que la route de desserte figure dans une loi, ce qui présente une chance incroyable pour Perly. Elle favorisera une réduction du trafic de transit par le village de 20'000 véhicules/jour à 2000 véhicules/j.

A la demande de M. Mouton qui souhaite savoir s'il existe déjà des stations comparables dans le canton, plusieurs Conseillers municipaux lui répondent que Bernex, à la route de Chancy, a déjà une station, de deux voies.

Le Président demande si le Conseil municipal veut questionner cette station « En Louche ».

M. Savigny répond qu'il faut s'entendre sur le terme « questionner » : s'opposer ? S'interroger sur ses dimensions ?

M. Delaude résume : la fréquence des trams est une question. De même, la station qui compte quatre voies dans le projet pourrait être réduite d'une voie afin d'avoir trois voies, ce qui est suffisant. Enfin, l'esthétique de cette station est aussi à questionner. Ainsi, ces trois points pourraient entrer dans l'opposition de la commune.

M. Trono rappelle qu'il faut étayer tous les éléments de l'opposition.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Revenant sur le nombre des voies, Mme Wasem indique qu'en cas de problème technique, un tram pourrait rester à la ZIPLO. A Perly, c'est surtout une station d'échange, trois voies suffisent. Mme Wasem ajoute qu'elle estime que les propositions du mandataire sont très bonnes. Il a proposé une vision externe, neutre et saine. Elle trouverait bien que le Conseil les valide toutes, à l'exception de la voie de stockage.

Mme Baudet estime les arguments difficiles à trouver, notamment sur l'esthétique car les voies sont ici au sol, ce n'est pas si laid.

M. Hilty demande si la nécessité d'avoir quatre voies provient du fait que le bus 22 a son terminus à « En Louche ».

Mme Wasem répond que les voies du bus 22 s'ajoutent à celles des trams.

M. Delaude insiste sur le fait que le tram, ce sont des voies, des pylônes et des câbles très rapprochés.

M. Cheyroux estime que ce sont des travaux d'Hercule. Il exprime sa gêne que la mobilité a été ici exprimée sous forme de logique. Il ne se retrouve pas en tant que Perlyzien dans les arguments développés, notamment sur la route de desserte. Qu'est-il fait de l'usage, des flux effectifs ? Il ne retrouve pas une réflexion liée aux usagers.

Mme Fernandez-Page revient sur l'esthétique et explique que cette station, à l'entrée du village, ne sera pas très belle.

M. Cheyroux précise qu'il fait référence aux propositions faites par les mandataires.

M. Delaude souligne que l'avantage de la proposition du mandataire est qu'elle favorise davantage l'accès à Perly que le plan de départ. Au moins, un accès dans une direction est possible alors que, dans le plan initial, on fait constamment des détours.

Le Président estime qu'il faut évaluer une alternative pour éviter cette station « En Louche ».

Mme Wasem réplique que si cette station n'est pas à cet emplacement, cela réduira le nombre de trams à Perly.

M. Hilty estime qu'une telle infrastructure pourrait être esthétique, il n'y a pas besoin d'en avoir peur.

M. Trono intervient pour dire qu'on pourrait poser la question des trois voies au lieu de quatre.

Mme Fernandez-Page remarque que pour Certoux, l'intérêt du tram est nul. De plus, il y a un risque pour que la fréquence du bus 42 soit réduite.

M. Savigny indique que l'impact sur les bus n'entre pas dans la procédure PAP mais qu'on peut faire des observations.

Le Président demande que le Conseil municipal s'interroge sur ce qui est le mieux pour la commune.

M. Cheyroux relève que la station « En louche » est éloignée pour les habitants. Elle se situe à un emplacement en or si le développement de Perly se déroule là.

Mme Baudet propose que le Conseil s'en tienne aux propositions du mandataire et de compléter celles-ci par la demande de trois voies pour la station « En Louche ».

M. Delaude s'inquiète de comment formuler une réponse, et dans quel délai.

M. Prina souhaite une opposition claire contre la station « En Louche ».

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Simon rappelle la présence en sous-sol du Gazoduc à cet emplacement, qui exclut la construction de logements. Ce qui est partiellement contesté par le Conseil administratif, qui a entendu évoquer le déplacement d'une petite partie du gazoduc, si nécessaire.

M. Delaude souhaite que l'on demande au mandataire d'étudier la solution à trois voies au lieu de quatre.

Mme Baudet demande avec quel(s) argument(s).

Le Président répond que c'est ce que le mandataire doit trouver.

M. Cheyroux s'oppose à cette configuration, de la solution alternative. Tous les trajets vont durer dans le temps. Il demande que le tracé soit mixte sur la route de St-Julien entre Relai et route de Certoux pour desservir les entreprises. Il souhaite un accès dans les deux sens jusqu'à la dernière entreprise.

Mme Wasem signale la facilité apportée par le P+R vers la douane et se demande si une telle mesure est justifiée dans la mesure où cela ne concerne qu'environ une cinquantaine de personnes.

M. Cheyroux conteste, indiquant que des entreprises envisagent déjà de déménager de la commune, ce qui serait dommageable.

M. Trono rappelle que la vitesse commerciale des trams est de 18 km/h. Il doute que les Autorités seront d'accord de re-surcharger la ligne.

M. Savigny propose de confier la problématique au mandataire, car il a été informé qu'il n'est pas possible d'autoriser un sens de circulation se terminant par un cul-de-sac.

Comme M. Delaude s'inquiète du timing, le Président propose la tenue d'un Conseil municipal extraordinaire dans deux ou trois semaines. Le temps pour le mandataire d'étudier la faisabilité d'une solution mixte favorisant le trafic dans les deux sens sur la route de St-Julien, la réduction des quatre à trois voies de tram à la station « En Louche » et de revenir avec des alternatives.

M. Cheyroux évoque encore la route de desserte. Il estime que celle-ci ferait retourner les pères fondateurs dans leur tombe, eux qui ont contesté l'autoroute. Une route affleure, qui va faire passer le paysage des habitants de bucolique à banlieue. Il demande qu'un effort soit fait pour protéger les riverains du bruit par une paroi anti-bruit, que des trottoirs soient réalisés et que la vue sur cette route soit soignée pour ceux qui habiteront là dans 40 ans.

M. Savigny répond que la pollution sonore est actuellement une réalité pour les riverains de la route de St-Julien. La route de desserte est appelée à se développer dans une zone qui comprendra des bâtiments, qui protégeront les habitants du bruit.

M. Cheyroux réaffirme que dans 40 ans, les habitants remercieront le Conseil municipal d'aujourd'hui de les avoir protégés.

M. Trono indique que la zone dans laquelle passera la route est artisanale. Sur cette zone traversée par la route de desserte, les habitations construites à Bardonnex sont prévues plutôt en direction de la frontière avec la France. A terme, les riverains dont parle M. Cheyroux auront la vue sur une zone artisanale.

M. Cheyroux conteste que la hauteur de la route, telle que prévu du côté du chemin des Jules, ne permettra pas qu'elle soit cachée par des bâtiments.

M. Delaude prend acte que les habitants seront ceinturés par deux routes. Il souligne que le timing n'est pas réglé pour la construction des bâtiments et que des années peuvent s'écouler avant d'avoir des constructions.

Il est rappelé par différentes voix que la zone concernée se situe sur la commune de Bardonnex.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président indique qu'il faut intégrer la demande de paroi anti-bruit.

Il fixe au 9 février 2017 la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal et résume les enjeux, en complément en plus de l'alternative proposée par le mandataire : trois voies au lieu de quatre à la station En Louche ; rétablir le flux dans les deux sens sur la route de St-Julien, à mettre en zone mixte ; protéger les riverains des nuisances de la route de desserte par une paroi antibruit.

Il met au vote les conclusions du débat:

Par treize voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne mandat au Conseil administratif d'intégrer, en plus de l'alternative présentée par le mandataire de la commune, des oppositions ou remarques suivantes : Demander une réduction à trois voies au lieu de quatre à la station En Louche ; rétablir la mixité dans les deux sens sur la route de St-Julien entre chemin du Relai et zone En Louche ; protéger les riverains des nuisances de la route de desserte par une paroi antibruit.

A 22h33, le Président interrompt la séance pour une pause de quelques minutes.

A 22h41, la séance reprend.

2. Divers

- a) Présentation aménagement de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et la route de Lully

M. Trono présente les plans du projet et les commente. Parmi les éléments du projet, le carrefour chemin de la Mairie/route de Certoux aura une priorité de droite. Les arrêts de bus devant la mairie seront surélevés, un écopoint sera réalisé vers la mairie. Des rétrécissements de chaussée sont prévus pour réduire la vitesse. Le carrefour près de la poste aura aussi une priorité à droite. Le stop sera conservé à la sortie du chemin du Relai sur la route de Certoux. Un îlot infranchissable sera réalisé pour empêcher les voitures de dépasser les bus à l'arrêt.

M. Delaude demande quel est l'avantage d'une priorité à droite à ce carrefour.

M. Trono répond que c'est la recommandation de la Direction générale des transports (DGT) pour la mise en zone 30 km/h.

Comme M. Delaude estime que cela prêterait le bus qui arrive de l'école, M. Trono répond que les TPG ont accepté cette mesure.

Concernant le carrefour devant la Mairie, M. Cheyroux redoute que le passage piétons prévu, décalé par rapport à celui existant qui n'est déjà pas visible, soit encore moins visible pour les véhicules qui arrivent de l'église.

M. Trono rappelle que c'est la DGT qui l'a recommandé aussi, en conformité avec un carrefour à 30 km/h.

M. Mouton se fait confirmer par M. Trono qu'il n'y aura plus de circulation autour de la place.

M. Trono poursuit avec le projet de modification du plan de marquage du chemin de la Mairie, qui est intégré dans l'autorisation de ce projet. Il indique qu'avec ce nouveau plan de marquage, nous gagnerons quatorze nouvelles places de stationnement sur le chemin de la Mairie.

M. Trono indique que la commune attend encore des réponses relatives à la nécessité ou non de refaire des collecteurs sur le trajet Poste-Mairie. Cela a des incidences financières pour la commune, bien que les collecteurs soient financés par le biais du FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), qui les remboursera sur une durée de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

40 ans, alors que la commune les amortit sur 30 ans. Pour le reste des travaux, la commune attend les retours des soumissions. Lorsqu'elle aura l'information sur les collecteurs, elle préparera une délibération et un exposé des motifs sur l'ensemble des travaux à faire sur ce tronçon. Le Conseil administratif espère soumettre une présentation chiffrée le 23 février, suivie du vote de la délibération en mars. La durée des travaux est prévu jusqu'à mars 2018.

M. Mouton rappelle qu'il avait déjà été évoqué la dangerosité de la piste cyclable qui aboutit directement sur la route devant la poste.

M. Trono informe que ce problème a été rectifié.

M. Mouton informe qu'il n'a pas remarqué. Il ira voir plus en détail et reviendra, cas échéant. Le Président confirme que le problème se trouve en face de la cabine téléphonique de la poste, et que cela n'a pas été rectifié.

M. Simon demande si l'on a le droit de passer de zone 30km/h à zone 80km/h, après le giratoire avec la route de Lully.

M. Trono répond que la descente est effectivement actuellement, pour une partie seulement, à 80km/h mais la commune va demander à la DGT si le passage à 60km/h ou 50km/h est possible.

Mme Blatter Barros Da Silva demande qu'on rappelle de dire dans la demande qu'il s'agisse du chemin de l'école.

M. Trono souligne que si l'Etat a autorisé le 30km/h, il l'a fait en sachant que le tronçon suivant était à 80km/h.

Revenant sur la piste cyclable dangereuse, M. Gorce signale qu'à l'endroit indiqué, il n'y a pas de piste cyclable.

M. Delaude demande ce que cela induit comme travaux, si on doit refaire les collecteurs.

M. Trono lui répond par l'exemple de ce qui se passe actuellement au chemin du Village de Perly.

M. Delaude comprend que toute la route sera éventrée. Il demande, si d'aventure on devait refaire les collecteurs, qu'on profite des travaux pour resserrer la route devant la poste, car il n'y a pas besoin ici de berme centrale, et prolonger la piste cyclable de manière correcte. On gagnerait une quinzaine de mètres de piste cyclable en site propre.

M. Gorce rappelle que les usagers du bus ne peuvent pas descendre sur une piste cyclable.

M. Delaude réitère qu'on pourrait profiter des travaux pour réaménager cette zone et corriger l'erreur de la berme centrale.

M. Trono prend note de la remarque de M. Delaude. Il conclut en indiquant que tout le tronçon sera recouvert d'un enrobé phono-absorbant.

b) Présentation du lauréat du Mérite communal 2016

M. Gorce annonce que le Mérite communal 2016 est remis à M. Daniel Guisolan, pour 20 ans d'engagement exceptionnel dans la vie associative de la commune, pour son investissement, en particulier en tant que membre puis Président de la Société de gymnastique pendant 16 ans, membre du Comité junior et du comité central du FCPC pendant 15 ans, actuel président de l'Association du Four à Pain et soutien actif depuis leurs débuts de Perly-sur-Scène et du Cabaret-Chansons, ainsi que de la Paroisse catholique pour l'organisation de la kermesse.

Le Mérite communal lui sera remis le 1^{er} Août 2017.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

L'assemblée applaudit cette annonce.

c) Constitution de deux nouvelles associations communales

M. Gorce annonce que deux nouvelles associations ont déposé leurs statuts auprès du Secrétariat de la mairie.

Il lit les buts de l'association « Assemblage » :

- *Offrir à des adultes quelles que soient leur couche sociale, leur origine, leur confession des cours de français oral et écrit.*
- *Donner des cours de soutien aux enfants en difficulté scolaire que les parents ne peuvent pas assurer.*
- *Créer un lieu d'échange en fonction des envies des participant-e-s (cuisine, écriture de lettres ou compréhension de lettres, lecture ou narration de contes par exemple) Organiser des ateliers pratiques pour les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s en Suisse, sensibiliser à la culture et aux pratiques locales.*
- *Organiser des goûters ou dîners communs avec les usager-ère-s en fonction des envies. Faciliter la communication lors de conflits par la médiation.*
- *Collaborer avec des associations poursuivant des buts similaires.*

M. Gorce informe que la seconde association se nomme « Geneva Total Wrestling ». C'est une association à but non lucratif dont les objectifs sont la promotion du catch en Suisse, plus particulièrement à Genève. Elle organise également des ateliers de prévention à l'attention des jeunes, concernant les dangers de ce sport lorsqu'il est pratiqué sans encadrement.

M. Gorce souligne que par le dépôt de leurs statuts à la mairie, les associations deviennent communales et bénéficient de tous les avantages offerts aux associations communales.

d) Information sur les ateliers après l'école

M. Gorce informe que deux associations ont répondu à la sollicitation de la mairie d'organiser des ateliers après l'école : « Nouvelles Graines » et la poterie. Cela fait un nombre réduit par rapport à l'origine et la tendance est à la diminution des associations qui participent à ces ateliers. M. Gorce en a parlé avec le Président du Conseil municipal et la Présidente de la Commission Enfance et Jeunesse pour voir comment il serait possible de redynamiser, trouver une nouvelle formule pour cette activité que la commune souhaite pouvoir maintenir, en partenariat avec les associations.

M. Cheyroux demande si ce sont des activités qui se déroulent dans le cadre du GIAP. Il s'étonne de ne pas avoir entendu l'Hippocampe Club comme associations sollicitées.

M. Gorce répond que l'ensemble des associations ont été sollicitées et qu'il a nommé les deux qui ont répondu.

e) Organisation des manifestations par des commissions : transmission d'une procédure

M. Trono relève que les Commissions souhaitent organiser des manifestations, ce qui est une bonne chose. Pour faciliter la répartition des tâches entre les Commissions et l'administration, chaque président va recevoir une procédure à suivre pour l'organisation d'une manifestation, destinée à déterminer qui fait quoi.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme M. Hilty demande s'il y a eu des débordements, M. Trono répond qu'il s'agit ici de curseur à mettre dans les bons rails. Il s'agit d'améliorer l'organisation au service de notre population.

Le Président demande si le superviseur n'a pas justement ce rôle de cadrer la Commission.

M. Trono répond qu'il faut surtout régler la répartition des tâches entre administration et commissions pour parvenir à une organisation la meilleure possible d'un événement.

M. Gorce souligne que les Conseillers administratifs ne peuvent dicter aux Commissions leurs actions.

Mme Baudet revient sur la création de deux associations et suggère que le Conseil nomme les délégués à ces deux associations.

M. Cheyroux, qui est déjà membre d'Assemblée, se propose comme délégué à cette association.

M. Hilty s'annonce pour être le délégué de Geneva Total Wrestling.

M. Delaude demande de quoi bénéficient les associations qui déposent leurs statuts à la commune.

M. Gorce répond que les associations peuvent demander une subvention, en la justifiant ; elles peuvent bénéficier de la salle des associations à l'Espace 267 ou d'une salle communale.

f) Réorganisation de la conciergerie communale

M. Gorce informe que M. Carlos Martins Teixeira va reprendre la conciergerie du groupe scolaire et M. Ricardo Soares celle des bâtiments communaux, avec un appui au niveau du groupe scolaire les après-midi. Il s'agit d'un changement dans les affectations du personnel de conciergerie.

g) Dépassement de crédit

M. Gorce informe d'une demande de la FAS'e, que le Conseil administratif a trouvé pertinente, à savoir d'améliorer la possibilité de cuisiner à l'Espace 267, dans la petite cuisine. Il n'était pas possible de faire chauffer des repas dans une grande casserole, avec deux petites plaques. Une adaptation de cette cuisine a été faite, qui génère un dépassement de crédit de CHF 3'290.-.

h) Arrivée de la 2e famille de réfugiés

M. Savigny annonce que la commune accueillera le 2 février 2017 une deuxième famille de réfugiés politiques. Elle est originaire de l'Erythrée et composée de 5 personnes. Deux des trois enfants seront scolarisés à Perly. Cette famille a déjà visité le logement et rencontré la première famille, qui lui a fait bon accueil.

i) Dates des prochaines réceptions et manifestations communales

M. Trono donne les dates des réceptions officielles qui auront lieu en 2017 :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

9 mars 2017 (bureau le même jour)	Promotions civiques
lundi 10 avril 2017	Accueil des Nouveaux habitants
vendredi 12 mai 2017	Repas des commissions
mardi 20 juin 2017	Repas des enseignants
vendredi 30 juin 2017	Promotions scolaires
mardi 1 août 2017	Fête nationale et remise du Mérite communal 2016
jeudi 14 septembre 2017	Repas des anciens magistrats
vendredi 8 décembre 2017	Escalade
15 décembre 2017 ou 22 décembre 2017	Repas des Aînés
mardi 19 décembre 2017	Noël dans le village

M. Simon signale que les dates du Conseil municipal sont sur le site internet, jusqu'à la fin de l'année 2017.

D. Propositions individuelles & questions

1. Patinoire

Mme Blatter Barros da Silva demande qu'il soit mis sur le site internet que la patinoire est fermée pendant les vacances scolaires.

2. Marquage des places de stationnement

M. Delaude demande ce qu'il en est du marquage des places de stationnement. Il indique avoir vu des « T » et demande si cela délimite les places au même titre qu'un trait.

M. Trono répond que la formule des « T » a été choisie car plus légère que des traits pleins.

M. Delaude relève que les délimitations de places ne correspondent pas à la taille des véhicules et une petite voiture peut empêcher une deuxième voiture de stationner à côté. Sans délimitation de places de stationnement, davantage de voitures pourraient se parquer.

3. Contrôle du stationnement des voitures

M. Roux voudrait savoir si M. Gorce a reçu des informations concernant les mesures relatives au contrôle du stationnement. M. Gorce informe qu'il a reçu une réponse il y a deux jours mais qu'il en réserve la primeur à la Commission.

4. Chemin du Cimetière

M. Simon souhaite en savoir plus sur des aléas.

M. Trono répond qu'il n'y a pas d'aléas, mais pas de date non plus.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

5. Interdiction de circuler sur la dernière partie de la route de Certoux entre route de Base et tennis

M. Simon demande ce qu'il en est de l'interdiction de circuler à cet endroit.

M. Trono répond que ce n'est pas en « riverains autorisés », réservé pour les chemins vicinaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h32.

Le Président du Conseil
René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Secrétaire
Jacques Nierlé